

Rencontre avec les Têtes de réseau régionales de la formation professionnelle

Vendredi 26 juin 2020

Teams



Ordre du jour

Reprise des formations en présentiel :

- Etat des lieux : quels freins et comment les lever ?

Orientation des demandeurs d'emploi au second semestre 2020 :

- Comment réussir les entrées en formation ?



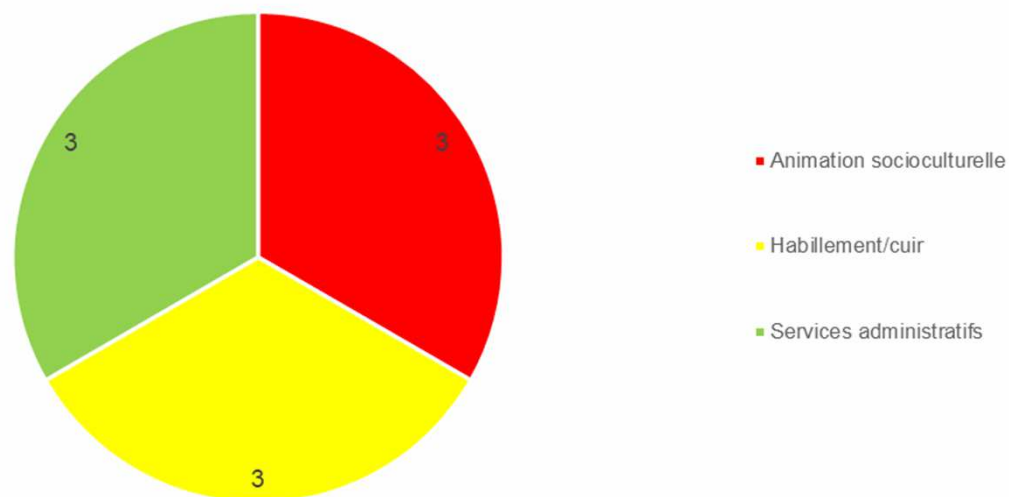
Reprise des formations en présentiel

- Etat des lieux : les annulations ou reports de sessions
- Les freins rencontrés
- Les solutions repérées



Reprise des formations en présentiel

Annulation sessions



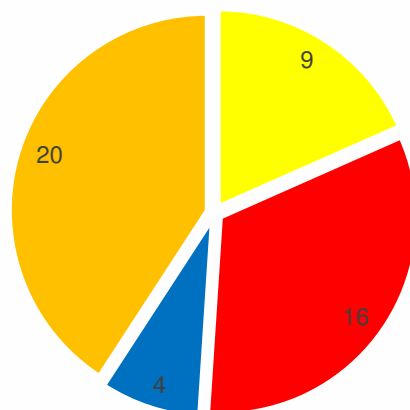
INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Région
PAYS DE LA LOIRE

Reprise des formations en présentiel

Décalage de démarrage par trimestre



- Décalage de démarrage 2nd trimestre
- Décalage de démarrage 3ème trimestre
- Décalage de démarrage 4ème trimestre
- Décalage de démarrage même trimestre

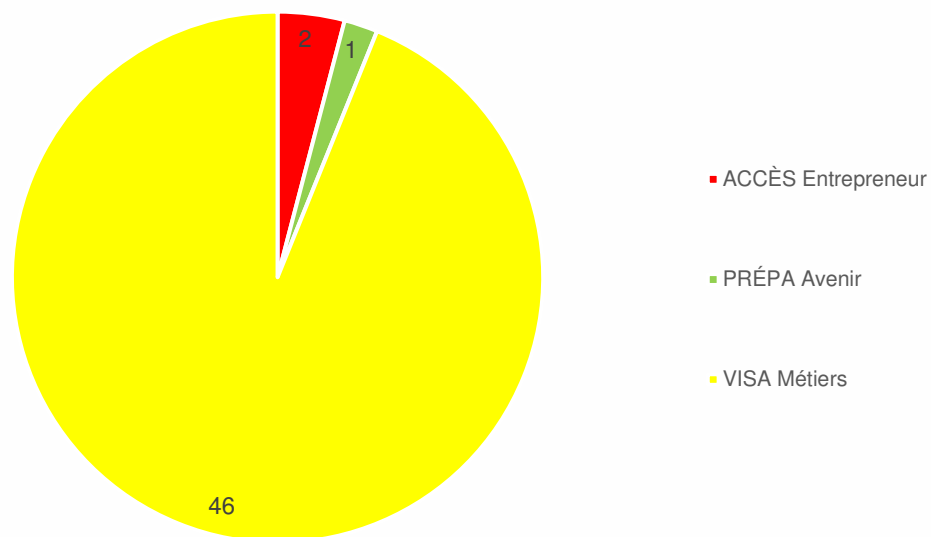


INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Reprise des formations en présentiel

Décalage de démarrage par programme



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Région
PAYS DE LA LOIRE

Reprise des formations en présentiel

Echanges avec les participants

→ Les freins rencontrés



Reprise des formations en présentiel

Echanges avec les participants

→ Les solutions repérées



Augmentation de l'offre au second semestre 2020

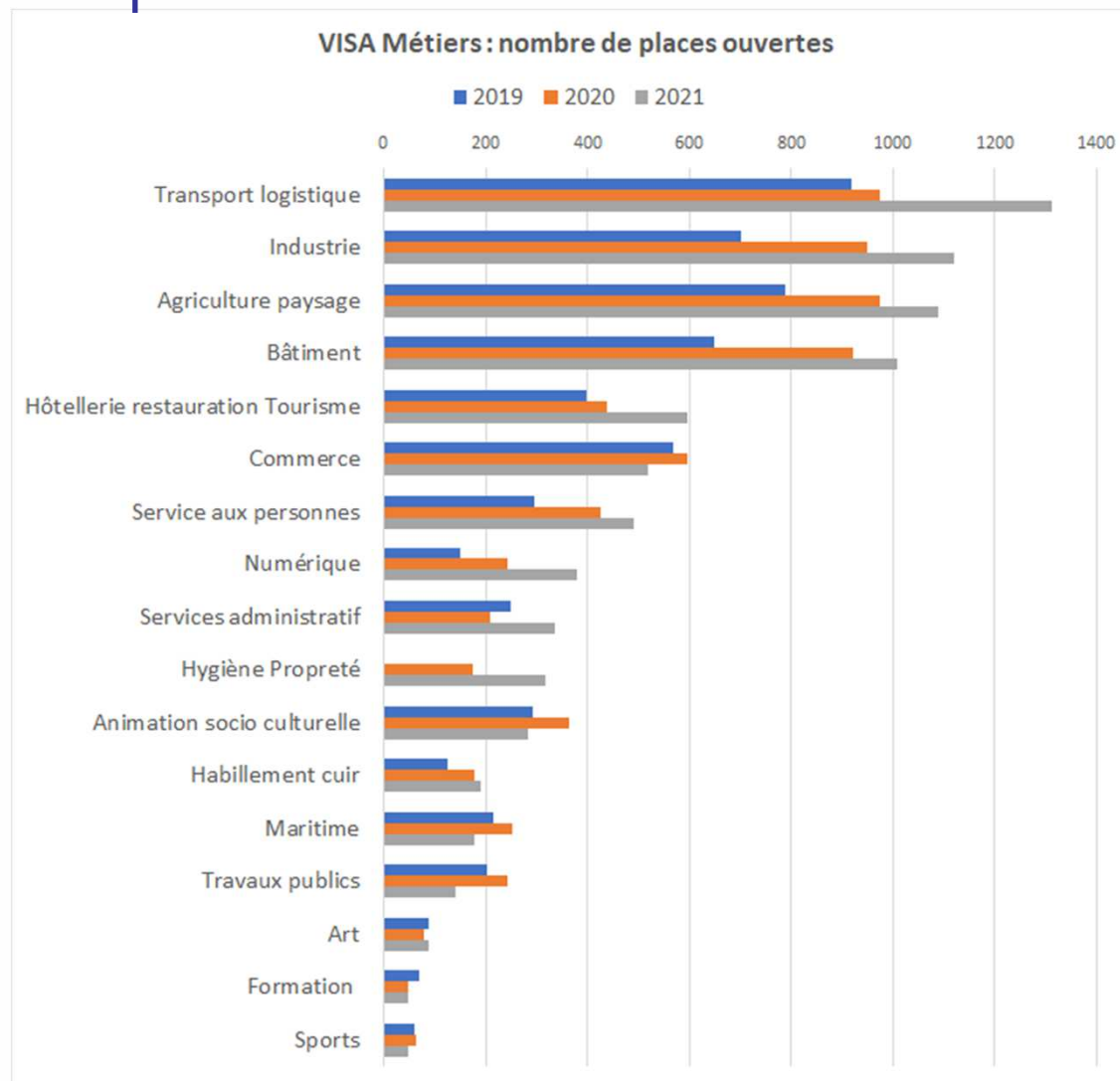
► Massifier l'offre de formation pour faciliter la reconversion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail :

- Augmentation des bons de commande sur les sessions déjà commandées,
- Nouvelles sessions dans la bio propreté, la logistique, le numérique,
- Mise en œuvre des dispositifs intégrés en septembre



Augmentation de l'offre au second semestre 2020

► + 3000 places de formations sur VISA Métiers



LOIRE

Augmentation de l'offre au second semestre 2020

► : + 1 000 places commandées sur le programme PREPA, avec une attention particulière sur PREPA Clés, en retard de réalisations (chiffres à fin mai)

Dispositif	2019 (entrées)	2020 (prévus)	2020 (entrées)
PREPA Clés	1 687	5 825	902
PREPA Avenir	928	2 100	675
Dispositif Intégré	0	750	0
TOTAL	2 615	7 925	1 577



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



RÉGION
FORMATION
accélérateur d'emploi



Région
PAYS DE LA LOIRE

Orientation des demandeurs d'emploi

- Ouvrir à l'intégration directe en formation sans fiche de liaison d'un valideur de projet professionnel :
- Du fait du contexte réglementaire : le CEP, la loi de 2018 : *rendre autonomes les demandeurs d'emploi tout en sécurisant leur parcours*
- Du fait de la crise sanitaire : impact de la hausse des demandeurs d'emploi sur l'accueil par le SPE
- En autorisant l'intégration directe en formation par les organismes,
- En supprimant l'obligation de présenter la fiche de liaison « REGION Formation »



Orientation des demandeurs d'emploi

- Comment réussir la rentrée du second semestre 2020 ?
- Saisir l'offre de formation et les dates d'information collective dans SOFI pour un affichage en temps réel sur « choisir mon métier », AUDE, I-MILO, KAIROS et OUIFORM (+ DEFI et Rémunérations Pays de la Loire)
 - Organiser le suivi mensuel des entrées en formation :
 - Réunions régulières avec les réseaux valideurs
 - Relations resserrées entre référent Région/OF/valideur pour repérer les difficultés de recrutement
 - Redéfinir les rôles de référent et de correspondant de stage



Orientation des demandeurs d'emploi

- Une relation de confiance qui suppose :
 - Le respect par les organismes de formation des critères d'accessibilité à l'offre de formation de la Région (demandeur d'emploi) et des priorités :
 - pas ou peu qualifiés (niveau 4 non validé), jeunes décrocheurs et/ou suivis par les missions locales, chômeurs de longue durée, sortant de l'IAE, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi handicapés.
 - tenir les PJ à disposition pour un contrôle sur pièces et sur place.
 - Le positionnement pédagogique et l'adaptation du parcours aux difficultés du stagiaire (avec la possibilité de modules additionnels dont le module de remise à niveau contextualisée).
 - La saisie obligatoire par les organismes de formation de toutes les informations sur KAIROS et notamment les dates d'informations collectives. Tous les DE doivent être inscrits sur KAIROS, quel que soit le financeur de leur formation ou de leur rémunération. Rappeler l'obligation du demandeurs d'emploi d'actualiser sa situation (39-49 ; pôle-emploi.fr), même en formation
 - Le retour d'information aux valideurs et l'invitation du demandeur d'emploi à informer son conseiller de sa démarche avant l'entrée en formation.



Fiche régionale dans OUIFORM

→ Depuis le 22 juin 2020, OUIFORM permet de dématérialiser la fiche de liaison sous la forme d'une fiche régionale qui devient un moyen privilégié d'échanges entre l'organisme et le valideur.

- Lors du positionnement un message informe le conseiller qu'il doit saisir une fiche régionale.
- Les éléments de l'individu sont préchargés, seules les données complémentaires sont à renseigner.
- Une fois enregistrée, elle est automatiquement transmise à l'organisme de formation dans KAIROS et à la Région à travers OUIFORM.
- Le conseiller pourra également la consulter dans OUIFORM, elle est accessible via l'onglet « projets de formation » de la fiche individu.



Rémunération renforcée des stagiaires

→ Expérimentation lancée dans le cadre du PACTE, effective depuis juin, pour Sécuriser les parcours et faciliter les entrées

- Barème de 850 € minimum de rémunération publique de stage pour les formations dans les domaines :
 - Industrie
 - Transport logistique
 - Bâtiment et travaux publics
 - Dispositif Intégré
- Doublement du forfait transport hébergement (toutes les formations / dispositifs).
- 1,6 M€ en 2020 et 3 M€ en 2021. Plus de 2 000 stagiaires concernés.



Rencontre avec les Têtes de réseau régionales de la formation professionnelle

Merci de votre attention

